



Recours devant tribunal pour indus

Par **Pierre Leroux**, le **12/09/2017** à **16:31**

Bonjour,

j'ai bénéficié du Rsa sur une période de un an. Or à l'heure d'aujourd'hui la Caf réclame que je lui rembourse tous les versements (3200€) pour ne pas avoir assisté à un rendez-vous à domicile où je n'ai pas pu être présent. Je n'ai pas eu de nouvelles et mes droits ont été suspendus suite à l'omission du rendez-vous... j'ai donc laissé tomber de mon côté à ce moment là car je n'avais plus de droits ... mais voilà qu'un an après tout m'est réclamé comme indu! De plus, ils ont infiltré mes comptes bancaires et se sont aperçu de retraits à l'étranger (parti un mois pour des stages d'escalade pour en faire mon métier) , de cela et je le comprends bien ils argumentent la réclamation pour un doute sur la présence sur le territoire français.

1. Est-il interdit de sortir du pays lorsqu'on est bénéficiaire du RSA?
2. que dois-je formuler comme recours si la première question s'avère vraie, pour que soit réclamé uniquement la période où je n'étais pas présent sur le territoire français?

Merci beaucoup d'avance pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **12/09/2017** à **16:42**

Bonjour,

Vous êtes libre de vous déplacer à l'étranger.

Ce que vous ne pouvez pas, c'est percevoir une allocation publique et ne pas vous soumettre aux exigences liées à cette faveur, en particulier lorsque quelqu'un se déplace, là aussi aux frais de l'argent public..

Vous n'obtiendrez pas gain de cause à mon avis, sans prendre RDV et aller vous expliquer sur les raisons de votre absence, le fait que vous n'ayez pas prévenu et que vous n'ayez pas réagi avant que cela arrive au tribunal.